

Variation provinciale des taux de rétention des immigrants, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 14 février 2024

Dans un contexte de [vieillessement continu de la population](#) et de [creux records du taux de fécondité](#) au pays, l'immigration contribue grandement à la croissance démographique du Canada. Une meilleure compréhension de la mesure dans laquelle les immigrants restent dans leur province ou territoire de destination prévu peut contribuer à l'élaboration de politiques visant à attirer et à retenir les nouveaux arrivants, et peut aussi aider les provinces et les territoires à fournir les services et l'infrastructure nécessaires.

En s'appuyant sur les données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) de 2022, le présent communiqué examine les taux de rétention des immigrants dans les provinces et les territoires — c'est-à-dire le pourcentage d'immigrants déclarants ayant produit une déclaration de revenus dans la province ou le territoire du Canada où ils prévoyaient vivre, comme indiqué dans leur demande de résidence permanente — un an et cinq ans après leur admission. L'examen des taux de rétention sur un an et sur cinq ans permet de mettre en lumière les tendances d'établissement à court et à moyen terme des cohortes d'admission successives.

Le présent communiqué met en relief les variations des taux de rétention des immigrants selon la région géographique et la catégorie d'admission, en mettant l'accent sur les comparaisons entre les plus récentes cohortes d'admission couvertes par la BDIM de 2022. La BDIM est le fruit d'un partenariat entre Statistique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et les provinces.

Les provinces des Prairies et les territoires affichent une baisse des taux de rétention sur cinq ans, alors que les provinces de l'Atlantique affichent une hausse

Parmi les immigrants admis au cours de la période allant de 2012 à 2016, ceux qui avaient l'intention de s'établir en Ontario, en Colombie-Britannique ou en Alberta étaient les plus susceptibles de rester dans ces provinces cinq ans après leur admission. Plus particulièrement, parmi les immigrants admis en 2016, le taux de rétention sur cinq ans s'est chiffré à 93,1 % en Ontario, à 87,3 % en Colombie-Britannique et à 84,5 % en Alberta. Le Québec suivait de près, affichant un taux de rétention sur cinq ans de 81,0 % pour la cohorte d'admission de 2016. Bien que les taux de rétention sur cinq ans soient restés relativement constants au fil du temps en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec, le taux en Alberta a diminué de 7,0 points de pourcentage par rapport au taux de 91,5 % enregistré pour la cohorte d'admission de 2012.

La plupart des autres provinces et des territoires ont également affiché une baisse de leurs taux de rétention sur cinq ans des immigrants admis de 2012 à 2016. Ce sont deux provinces des Prairies, la Saskatchewan et le Manitoba, et les territoires qui ont enregistré les plus fortes baisses de leurs taux de rétention des immigrants sur cinq ans. En Saskatchewan, le taux a reculé de 14,3 points de pourcentage, passant de 72,2 % pour la cohorte d'admission de 2012 à 57,9 % pour celle de 2016. Au Manitoba, il a diminué de 11,0 points de pourcentage, passant de 75,1 % pour la cohorte de 2012 à 64,1 % pour celle de 2016.

À l'échelle des territoires, 64,3 % des immigrants admis en 2016 produisaient encore, cinq ans plus tard, une déclaration de revenus dans les territoires. Il s'agit d'une diminution de 8,7 % par rapport au taux de 73,0 % observé pour la cohorte d'admission de 2012.

Dans la région de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont tous deux enregistré une croissance du taux de rétention sur cinq ans des immigrants admis en 2016. Au Nouveau-Brunswick, le taux de rétention sur cinq ans a atteint un sommet de 56,0 % pour les immigrants admis en 2016, après être resté relativement stable pour ceux admis de 2012 à 2015. L'Île-du-Prince-Édouard (30,9 %) a enregistré le plus faible taux de rétention au Canada pour les immigrants admis en 2016, mais il s'agit tout de même d'une augmentation de 5,7 points de pourcentage par rapport au taux enregistré pour la cohorte de 2012 (25,2 %). Au cours de la même période, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador ont affiché des tendances relativement stables au chapitre du taux de rétention des immigrants sur cinq ans, hormis quelques fluctuations.



Tableau 1**Taux de rétention sur cinq ans, selon la province et les territoires et l'année d'admission, 2012 à 2016**

	Année d'admission				
	2012	2013	2014	2015	2016
	%				
Terre-Neuve-et-Labrador	49,5	51,2	46,2	47,8	46,2
Île-du-Prince-Édouard	25,2	39,9	28,1	28,0	30,9
Nouvelle-Écosse	65,8	61,5	62,5	55,0	62,7
Nouveau-Brunswick	47,4	48,0	42,4	48,0	56,0
Québec	80,7	82,1	79,1	80,4	81,0
Ontario	91,8	93,2	93,7	92,0	93,1
Manitoba	75,1	75,0	72,7	67,6	64,1
Saskatchewan	72,2	66,0	62,6	62,9	57,9
Alberta	91,5	90,3	88,9	84,5	84,5
Colombie-Britannique	87,1	90,1	89,6	86,5	87,3
Territoires	73,0	62,7	67,1	66,7	64,3

Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2022 (5057), tableau 43-10-0018-01.

Le taux de rétention sur cinq ans des immigrants parrainés par la famille et des réfugiés demeurent élevés

À l'échelle des provinces et territoires, le taux de rétention sur cinq ans variait selon la catégorie d'admission. Parmi les immigrants admis de 2012 à 2016, ceux parrainés par la famille ont systématiquement affiché le taux de rétention sur cinq ans le plus élevé, suivis des réfugiés. Parmi la cohorte d'admission de 2016, 91,7 % des immigrants parrainés par la famille et 86,4 % des réfugiés ont produit une déclaration de revenus dans leur province ou territoire de destination prévu cinq ans après leur admission.

La rétention des immigrants de la catégorie économique a toujours joué un rôle clé dans l'atténuation des pénuries régionales de main-d'œuvre. Dans l'ensemble, le taux de rétention sur cinq ans des immigrants économiques admis de 2012 à 2016 a affiché une tendance à la baisse; il a diminué de 4,2 points de pourcentage pour passer de 82,1 % pour la cohorte de 2012 à 77,9 % pour les immigrants admis en 2016. Une tendance comparable a été observée pour les immigrants économiques admis dans le cadre du Programme des candidats des provinces (PCP), ainsi que pour les travailleurs qualifiés et les travailleurs des métiers spécialisés (ci-après appelés « immigrants qualifiés »). Le taux de rétention sur cinq ans des immigrants qualifiés a diminué de 5,8 points de pourcentage pour passer de 83,5 % pour la cohorte de 2012 à 77,7 % pour celle de 2016. Quant aux immigrants économiques admis dans le cadre du PCP, leur taux de rétention sur cinq ans a affiché une baisse plus marquée (-8,1 points de pourcentage), passant de 79,6 % pour les candidats des provinces et des territoires admis en 2012 à 71,5 % pour leurs homologues admis en 2016.

En revanche, les immigrants économiques admis à titre d'aide familial ou personne soignante ou dans le cadre de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) affichaient des taux élevés de rétention sur cinq ans, et ce, pour toutes les cohortes d'admission observées. En effet, 94,9 % des immigrants admis à titre d'aide familial ou personne soignante en 2016 produisaient encore une déclaration de revenus dans leur province ou territoire de destination prévu cinq ans plus tard, alors que c'était le cas de 88,1 % des immigrants de la CEC.

Tableau 2
Taux de rétention sur cinq ans, selon la catégorie d'admission et l'année d'admission, 2012 à 2016

	Année d'admission				
	2012	2013	2014	2015	2016
	%				
Immigrant parrainé par la famille	93,0	93,6	93,1	92,3	91,7
Immigrant économique	82,1	82,6	81,7	79,5	77,9
Travailleur qualifié et métiers spécialisés	83,5	84,8	81,2	75,8	77,7
Catégorie de l'expérience canadienne	90,8	91,5	90,9	88,8	88,1
Candidat des provinces et des territoires	79,6	78,5	75,1	76,1	71,5
Aide familial ou personne soignante	95,0	95,4	95,3	95,3	94,9
Réfugié	86,8	87,1	86,4	87,4	86,4

Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2022 (5057), tableau 43-10-0018-01.

Aperçu du taux de rétention à court terme selon la province ou le territoire de destination prévu des plus récentes cohortes d'immigrants

Alors que le taux de rétention sur cinq ans donne une idée de la rétention à moyen terme des immigrants dans leur province ou territoire de destination prévu, le taux sur un an donne un aperçu de la rétention à court terme des plus récentes cohortes d'immigrants et il pourrait contraster avec les tendances observées au chapitre du taux de rétention sur cinq ans.

Les tendances observées pour les immigrants admis au cours de la période allant de 2016 à 2020 révèlent que dans les provinces des Prairies, plus précisément l'Alberta et le Manitoba, les taux de rétention sur un an étaient plus stables que ceux sur cinq ans. En Alberta, le taux de rétention sur un an a diminué de 2,3 points de pourcentage pour passer de 88,0 % pour la cohorte d'admission de 2016 à 85,7 % pour celle de 2020, alors qu'au Manitoba, il a reculé de 3,5 points de pourcentage, passant de 78,4 % pour la cohorte de 2016 à 74,9 % pour celle de 2020. Cependant, en Saskatchewan, le taux de rétention sur un an est passé de 75,7 % pour la cohorte d'admission de 2016 à 64,6 % pour celle de 2020, ce qui représente une baisse de 11,1 points de pourcentage et une tendance à la baisse semblable à celle observée pour le taux de rétention sur cinq ans.

Dans les provinces de l'Atlantique, le taux de rétention sur un an a augmenté à Terre-Neuve-et-Labrador et a été relativement stable en Nouvelle-Écosse. À Terre-Neuve-et-Labrador, le taux de rétention sur un an a augmenté de 11,4 points de pourcentage, passant de 55,0 % pour la cohorte d'admission de 2016 à 66,4 % pour ceux admis en 2020. Au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, aucune tendance claire ne s'est dégagée pour ce qui est des taux de rétention sur un an des immigrants admis au cours de la période allant de 2016 à 2020.

Tableau 3
Taux de rétention sur un an, selon la province et les territoires et l'année d'admission, 2016 à 2020

	Année d'admission				
	2016	2017	2018	2019	2020
	%				
Terre-Neuve-et-Labrador	55,0	60,5	60,3	63,4	66,4
Île-du-Prince-Édouard	60,2	53,2	61,8	58,3	50,5
Nouvelle-Écosse	72,9	74,5	72,4	76,7	73,4
Nouveau-Brunswick	70,1	67,9	72,9	72,2	66,1
Québec	85,1	84,3	84,6	86,0	91,0
Ontario	94,9	95,9	94,1	93,2	92,8
Manitoba	78,4	79,3	76,9	77,5	74,9
Saskatchewan	75,7	71,4	66,2	67,6	64,6
Alberta	88,0	91,2	89,8	87,8	85,7
Colombie-Britannique	90,8	91,5	89,3	90,1	91,3
Territoires	73,5	72,5	66,3	71,3	75,5

Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration 2022 (5057), tableau 43-10-0018-01.

Augmentation du taux de rétention sur un an des immigrants qualifiés admis dans les provinces de l'Atlantique

Par le passé, les provinces de l'Atlantique affichaient des taux de rétention des immigrants qualifiés nouvellement admis plus faibles que le reste du Canada. Selon un examen du taux de rétention sur un an des plus récentes cohortes d'immigrants qualifiés dans les provinces de l'Atlantique, cette tendance a changé avec la cohorte d'admission de 2017, période qui coïncide avec la mise sur pied du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique (PPICA).

Dans l'ensemble, pour la cohorte d'admission de 2020, le taux de rétention sur un an des immigrants qualifiés dans les provinces de l'Atlantique était supérieur au taux enregistré avant l'instauration du PPICA. C'est la Nouvelle-Écosse qui a enregistré la plus forte croissance du taux de rétention sur un an des immigrants qualifiés (+42,4 points de pourcentage), celui-ci étant passé de 21,5 % pour la cohorte de 2016 à 63,9 % pour celle de 2020. Au Nouveau-Brunswick, le taux de rétention sur un an des immigrants qualifiés est passé de 50,0 % pour la cohorte de 2016 à 65,8 % pour celle de 2020, en hausse de 15,8 points de pourcentage. À Terre-Neuve-et-Labrador, il a augmenté de 18,7 points de pourcentage pour passer de 31,3 % pour la cohorte de 2016 à 50,0 % pour celle de 2020. À l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de rétention sur un an des immigrants qualifiés admis en 2020 était de 30,0 points de pourcentage supérieur à celui de la cohorte admise en 2017 (40,0 % pour l'année d'imposition 2018). Toutes les provinces de l'Atlantique, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, ont affiché de légères baisses de leurs taux de rétention des immigrants qualifiés de la cohorte de 2019 à celle de 2020.

Tableau 4**Taux de rétention des travailleurs qualifiés et des métiers spécialisés sur un an, selon la province et les territoires et l'année d'admission, 2016 à 2020**

	Année d'admission				
	2016	2017	2018	2019	2020
	%				
Terre-Neuve-et-Labrador	31,3	41,7	47,5	53,6	50,0
Île-du-Prince-Édouard	..	40,0	70,6	63,5	70,0
Nouvelle-Écosse	21,5	51,5	62,4	67,5	63,9
Nouveau-Brunswick	50,0	50,0	63,7	71,5	65,8
Québec	86,3	83,4	84,5	84,9	91,4
Ontario	87,3	88,9	85,6	83,7	81,9
Manitoba	36,5	46,5	42,0	44,3	44,4
Saskatchewan	42,6	47,8	33,8	42,6	39,3
Alberta	69,4	77,5	70,8	69,7	63,4
Colombie-Britannique	72,3	76,0	63,9	66,2	67,4
Territoires	50,0	66,7	66,7	..	100,0

.. indisponible pour une période de référence précise

Source(s) : Base de données longitudinales sur l'immigration de 2022 (5057), tableau 43-10-0018-01.

Le présent communiqué porte sur les taux de rétention des immigrants dans les provinces et les territoires. Les principales portes d'entrée des immigrants, dont l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec, ont continué d'afficher des taux de rétention sur cinq ans et sur un an relativement stables et élevés. Une diminution des taux de rétention sur un an et sur cinq ans a été observée dans les provinces des Prairies, mais elle a été plus faible en ce qui concerne le taux de rétention sur un an des plus récentes cohortes d'immigrants. Le taux de rétention sur cinq ans est demeuré le plus élevé chez les immigrants parrainés par la famille et les réfugiés et le plus bas chez les immigrants économiques, pour lesquels des variations selon le programme d'admission ont été observées. Le taux de rétention sur un an des immigrants qualifiés a également affiché une tendance à la hausse dans les provinces de l'Atlantique, particulièrement à la suite de la mise sur pied du PPICA en 2017.

Un article sur les [résultats économiques des immigrants au cours de la deuxième année de la pandémie de la COVID-19](#), reposant sur les données de la BDIM de 2022, a été diffusé le 22 janvier 2024.

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Accédez rapidement aux données du bout des doigts en téléchargeant l'[application StatsCAN](#), accessible gratuitement à partir des boutiques d'applications [App Store](#) et [Google Play](#).

Note aux lecteurs

Définitions et concepts

La Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) est une source complète de données qui permet de mieux comprendre le comportement économique des immigrants et des résidents non permanents. Il s'agit du seul ensemble annuel de données canadiennes permettant d'étudier les caractéristiques des immigrants au Canada au moment de leur admission ainsi que leur situation économique et leur mobilité régionale sur plus de 40 ans.

Des données sont accessibles dans les tableaux [43-10-0017-01](#), [43-10-0018-01](#), [43-10-0022-01](#) et [43-10-0024-01](#).

La BDIM est le fruit d'un partenariat entre Statistique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et les provinces. La BDIM combine des fichiers de données administratives sur les admissions d'immigrants et sur les permis de résidence non permanente provenant d'IRCC à des fichiers de données fiscales provenant de l'Agence du revenu du Canada. Les dossiers administratifs d'IRCC contiennent des renseignements exhaustifs sur les immigrants admis au Canada depuis 1952. Ils contiennent aussi des renseignements sur les résidents non permanents ayant obtenu un permis de résidence temporaire depuis 1980. Les déclarations de revenus sont disponibles pour les immigrants depuis 1982.

La BDIM permet d'établir un lien entre les résultats à court et à long terme et les caractéristiques au moment de l'admission, comme la catégorie d'admission de la personne immigrante, le pays d'origine et la connaissance des langues officielles. La BDIM fournit également des renseignements sur l'expérience au Canada avant l'admission et l'obtention de la citoyenneté depuis 2005.

Il convient de souligner que la BDIM est mise à jour chaque année. D'une année à l'autre, des changements ont été apportés au traitement des données. Chaque mise à jour annuelle est indépendante.

Les **catégories d'admission des immigrants économiques** comprennent les immigrants qui ont été sélectionnés pour leur capacité à contribuer à l'économie canadienne en raison de leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer leur propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

La **catégorie de l'expérience canadienne** comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral et qui ont reçu le statut de résident permanent en raison de leur expérience de travail canadienne.

La **catégorie des immigrants admis à titre d'aide familial ou personne soignante** comprend les immigrants qui ont obtenu la résidence permanente après avoir pris soin d'enfants ou de personnes âgées, de personnes handicapées ou de personnes atteintes de maladies chroniques — au Canada et pour une période déterminée.

La **catégorie du programme des candidats des provinces** comprend les immigrants qui ont été nommés par une province ou un territoire pour leur capacité à contribuer à l'économie locale en répondant à des besoins précis en matière de main-d'œuvre et de développement économique.

La **catégorie des travailleurs qualifiés et des travailleurs des métiers spécialisés** (aussi appelés « immigrants qualifiés » dans le cadre du présent communiqué) comprend les immigrants qui ont été sélectionnés par le gouvernement fédéral pour leur capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre dans des métiers spécialisés donnés. Ils ont été évalués en fonction de critères de sélection tels que leur scolarité, leurs compétences linguistiques et leur expérience de travail dans un métier spécialisé admissible.

Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique a été lancé en 2017 comme une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés et les étrangers diplômés d'un établissement canadien. Il s'agit d'un programme axé sur l'employeur qui vise à répondre aux besoins régionaux en main-d'œuvre. En 2022, le [Programme d'immigration au Canada atlantique](#) a remplacé le programme pilote.

La **catégorie des immigrants parrainés par la famille** comprend les immigrants parrainés par un membre de la famille, qui est un citoyen canadien ou un résident permanent, pour venir au Canada.

Les **catégories des réfugiés** comprennent les immigrants qui ont reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans leur pays d'origine. Elles comprennent les réfugiés pris en charge par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé, les réfugiés admis au Canada à la suite de la présentation d'une demande d'asile ainsi que les personnes à leur charge.

La **province ou le territoire d'admission** est la province ou le territoire de destination prévue selon la demande d'immigration.

Le **taux de rétention** correspond au pourcentage d'immigrants déclarants qui ont produit une déclaration de revenus dans leur région (province ou territoire ou région économique) du Canada où ils avaient prévu de vivre, tel qu'indiqué dans leur demande d'immigration pour une année d'imposition donnée.

Les **immigrants déclarants** sont les immigrants qui ont produit une déclaration de revenus pour une année d'imposition donnée.

Pour obtenir une description plus détaillée des catégories d'immigration, consultez le [glossaire d'IRCC](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 5057.

La Base de données longitudinales sur l'immigration de 2022, y compris le module sur les salaires (1997 à 2022), est maintenant accessible sur demande.

La publication intitulée « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\) Rapport technique, 2022](#) », qui fait partie de la série *Études analytiques : méthodes et références* (**11-633-X**), est également accessible.

Les outils de visualisation de données « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : résultats économiques](#) » et « [Base de données longitudinales sur l'immigration \(BDIM\), application interactive : mobilité](#) » sont maintenant offerts dans le cadre de la série *Statistique Canada - Produits de visualisation des données* (**71-607-X**).

Les produits sont disponibles sur le portail [Statistiques sur les immigrants et les résidents non permanents](#). Ce portail a été conçu pour permettre un accès facile et gratuit aux données et publications relatives aux immigrants et aux résidents non permanents. L'information est organisée selon de grandes catégories qui comprennent les produits analytiques, les produits de données, les produits de référence et les applications interactives.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).